RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: D4F8B6B8-583A-870F-81F1-691F9A858134

EDX DATA
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 7 rue Albert Ferrasse
47550 BOE
831 387 113 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026

L'an deux mille vingt six

Le onze mai

A 17h30

Les associés de la Société EDX DATA, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, divisé en 2 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Sont présents :

- La Société LADEXIOM, représentée par son Président, Monsieur Dominique CORNIER, titulaire de 1900 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Gilles SALLAT, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique CORNIER.

Madame Marie-Laure VALAT, intervient pour confirmer sa démission de son mandat de cogérance à compter du 30 septembre 2026.

Docusign Envelope ID: D4F8B6B8-583A-870F-81F1-691F9A858134

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission d’un cogérant et décision de ne pas procéder à son remplacement,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,

- le rapport de la gérance,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Marie-Laure VALAT de ses fonctions de cogérante à compter du 30 septembre 2026 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: D4F8B6B8-583A-870F-81F1-691F9A858134

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Monsieur Dominique CORNIER et Madame Marie-Laure VALAT démissionnaire.

M. Dominique CORNIER Gérant DocuSigned by: CORNIER Dominique 66A9B4E067374D1...	Mme Marie-Laure VALAT [redacted] DocuSigned by: Marie-Laure VALAT 7DF90E21DB30425... Bon pour démission de mes fonctions de cogérante à compter du 30/09/2026.